



**Organization for Security and Co-operation
in Europe**

OSCE CHIEFS OF POLICE MEETING

**Statement by the OSCE Secretary General,
Marc Perrin de Brichambaut**

Brussels, 24 November 2006

Monsieur le Sénateur,

Monsieur le Commissaire,

Mesdames et Messieurs,

Avec la Présidence belge, permettez-moi de vous souhaiter bienvenue à cette réunion des Directeurs de police organisée par l'OSCE. Je tiens à rendre hommage à la présidence en exercice. Cette année la Belgique a consacré beaucoup de temps et d'efforts pour faire avancer l'agenda de l'OSCE sur les thèmes que nous abordons aujourd'hui. La présidence de cette réunion, le Commissaire général de la Police fédérale, en est le signe.

La recherche de la sécurité est au cœur des mandats qu'ont adopté les États participants à l'OSCE à travers la dimension humaine, la dimension politico-militaire ainsi que la dimension économique et environnementale. L'OSCE s'efforce de prendre en compte des problèmes très spécifiques. Au premier rang de ces problèmes, elle a placé le renforcement des capacités policières des États participants et la lutte contre le crime organisé que la Présidence belge a placé au cœur de son action.

Ainsi l'OSCE s'efforce d'agir dans des secteurs précis, pertinents en matière de sécurité où elle peut avoir un impact en dépit de ses moyens limités.

Dans ces niches, l'OSCE peut jouer un rôle important à plusieurs niveaux : la génération de nouvelles idées pour la coopération internationale, la création de réseaux de partenaires responsables, la définition d'une impulsion politique qui touche à la fois les gouvernements et la société civile.

L'Organisation n'a pas de charte ou de personnalité juridique – ce qui n'est pas sans poser problèmes – mais elle peut mobiliser très vite l'attention des cinquante-six États participants sur une question spécifique, mobiliser ainsi une vraie volonté politique. Cette qualité n'est pas de moindre importance.

Quel rôle l'OSCE a-t-elle joué jusqu'à présent dans le renforcement des institutions policières et judiciaires parmi nos États participants ?

Soyons clairs. La principale responsabilité dans la lutte contre la criminalité repose sur les autorités nationales.

Mais, les États ensemble peuvent mettre en œuvre des outils communs et vous le faites dans de nombreux cadres. Et c'est ici que l'OSCE peut jouer un rôle.

L'objectif de l'unité au sein du Secrétariat de l'OSCE chargé des questions de police, créée par les États participants, est clair : « Agir pour le renforcement des institutions et les capacités des forces de Police et des institutions judiciaires afin de renforcer l'état de droit à travers les cinquante-six pays participants. » Toutes les activités de la SPMU et des missions de l'OSCE, à Vienne aussi bien que sur le terrain, découlent de cette objectif.

L'OSCE agit à plusieurs niveaux.

D'abord, au niveau global. L'Organisation joue un rôle important en assistant à la ratification par les gouvernements des instruments légaux internationaux relatifs à la lutte contre la criminalité organisée et au renforcement des institutions judiciaires et policières.

La capacité de l'OSCE de mobiliser les volontés politiques de cinquante-six États autour d'initiatives développées par d'autres organisations internationales spécialisées apporte quelque chose d'unique à nos efforts communs.

Le conseiller pour les questions de police, épaulé par les experts de police des États participants et des organisations partenaires, agit à plusieurs niveaux. Il assiste d'abord à la formulation de standards et des bonnes pratiques en matière policière. Et il rend ces normes et standards accessibles aux professionnels concernés par les thématiques de justice et de sécurité.

Le **guide de l'OSCE sur les actions de la police dans un cadre démocratique** s'inscrit dans cette lignée. Document facile d'emploi, il expose les priorités démocratiques en matière d'action de police.

L'OSCE agit aussi au niveau local, d'une façon concrète sur le terrain.

En complément avec les mesures entrepris au niveau global, l'action de l'OSCE sur le terrain a un impacte notable pour le renforcement des institutions policières dans des États participants allant des Balkans à l'Asie centrale.

Je mentionnerai comme exemple les actions de l'OSCE dans sa **Mission à Skopje**. Cette Mission contient une unité de développement de la police avec le mandat d'assister le gouvernement dans la formation policière et la réforme des institutions policières. La Mission agit aussi pour promouvoir le concept de police de proximité comme principe de base au renforcement des institutions policières dans ce pays.

La Mission agit sur le long terme à Skopje et à tous les niveaux -- du niveau ministériel aux officiers haut gradés de la Police jusqu'aux plus jeunes cadets. Plus de mille cadets ont suivis les programmes de formation de la Mission.

Comme vous le savez, sur le terrain, renforcer les institutions policières ne peut que se faire dans la durée et à tous les niveaux. Dans cette même lignée, l'OSCE a établie **l'Académie de police au Kosovo**, le Kosovo Police School.

Depuis son ouverture en 1999, près de sept milles cadets y ont reçu une formation policière au cours d'un programme de vingt semaines, qui couvre des sujets allant du code de conduite de la Police aux les techniques d'enquête et les principes d'une Police démocratique.

L'Académie de Police au Kosovo est, je pense, l'exemple type d'un investissement dans la durée pour la création d'une institution policière efficace, professionnelle et légitime – trois qualités absolument vitaux dans des pays émergent de situations de conflits interethniques et intercommunales.

Des actions de même type sont engagées en Asie centrale au Kirghizstan.

L'OSCE a donc accumulé une expérience importante sur des terrains très divers et face à des problèmes très différents.

Nous pouvons faire plus pour recueillir les fruits de ce travail. Les leçons apprises et les bonnes pratiques acquises sur le terrain doivent être préservées, conservées et partagées pour que l'OSCE et ses États participants en tirent le plus grand profit.

J'attire votre attention ici sur l'importance du système d'informations POLIS mis au point par la SPMU. Un des objectifs principaux de POLIS est de conserver et de diffuser les informations relatives aux activités policières. POLIS est donc une ressource en ligne au service des officiers de police, des responsables et des analystes politiques, et des experts.

Je suis heureux d'attirer votre attention sur la présentation de POLIS qui aura lieu cet après-midi. Je vous encourage aussi à visiter le stand SPMU, où vous trouverez des informations supplémentaires.

Vos Excellences,
Mesdames et Messieurs,

Une force de Police efficace et professionnelle est cruciale au bon fonctionnement des institutions démocratiques et à l'État de droit. Une Police efficace contribue également à la mise en place d'un environnement propice au développement durable.

En dernier mot, je voudrais attirer votre attention sur un programme de formation des officiers de Police sur le thème du combat contre les crimes de haine, dont la prochaine séquence se déroulera à Paris le 11-13 décembre, organisée par le BIDDH.

Acteur d'innovation au niveau global et sur le terrain, L'OSCE œuvre précisément dans les directions que vous allez explorer aujourd'hui.

L'importance de votre participation à cette réunion le dit plus clairement que n'importe quel discours. Une telle participation souligne le rôle que l'OSCE peut jouer dans la résolution de problèmes complexes auxquels nos états et sociétés font face. Elle compte aussi sur la coopération avec de nombreuses organisations avec lesquelles nous sommes en contact en particulier l'UNODC et son directeur exécutif dont nous sommes très proches.

Je vous remercie, et je vous souhaite de productives discussions autour de ces thèmes.